



FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS

RÉUNION DE PRÉSENTATION

EXERCICE DE NOTATIONS 2017/2018

LES CHEMINOTS DOIVENT AGIR LE 02 FEVRIER AFIN DE DÉFENDRE LEUR POUVOIR D'ACHAT ET LEUR DÉROULEMENT DE CARRIÈRE

Après deux années blanches en termes d'augmentation générale des salaires et un volume de contingents de niveaux 2016 très insuffisant pour réduire les délais d'attente, l'exercice de notations 2017/2018 se situe dans cette même lignée.

Plus que jamais, la Direction contraint fortement à la baisse, année après année, le volume de contingents de niveaux afin de tirer vers le bas la masse salariale.

Les raisons sont celles que la CGT dénonce :

- **le financement de la réforme du ferroviaire sur le dos des cheminots et du service public,**
- **l'utilisation de l'argent de notre force de travail afin d'investir dans des entreprises un peu partout dans le monde.**

Année après année, la destruction des emplois de cheminots à statut s'amplifie.

Avec un effectif réel de 134222 cheminots au Cadre Permanent au 31 décembre 2016, contre 137516 à la même date en 2015, ce sont 3294 emplois à statut qui auront disparu en 2016 et près de 13000 en 6 ans.

Cette politique suicidaire de l'emploi conduit notre entreprise et notre régime spécial de protection sociale dans le mur. La Direction multiplie les recrutements hors statut (CDD, y compris nos retraités et les intérimaires), et en se gardant bien d'appliquer convenablement le dictionnaire des filières concernant les contractuels.

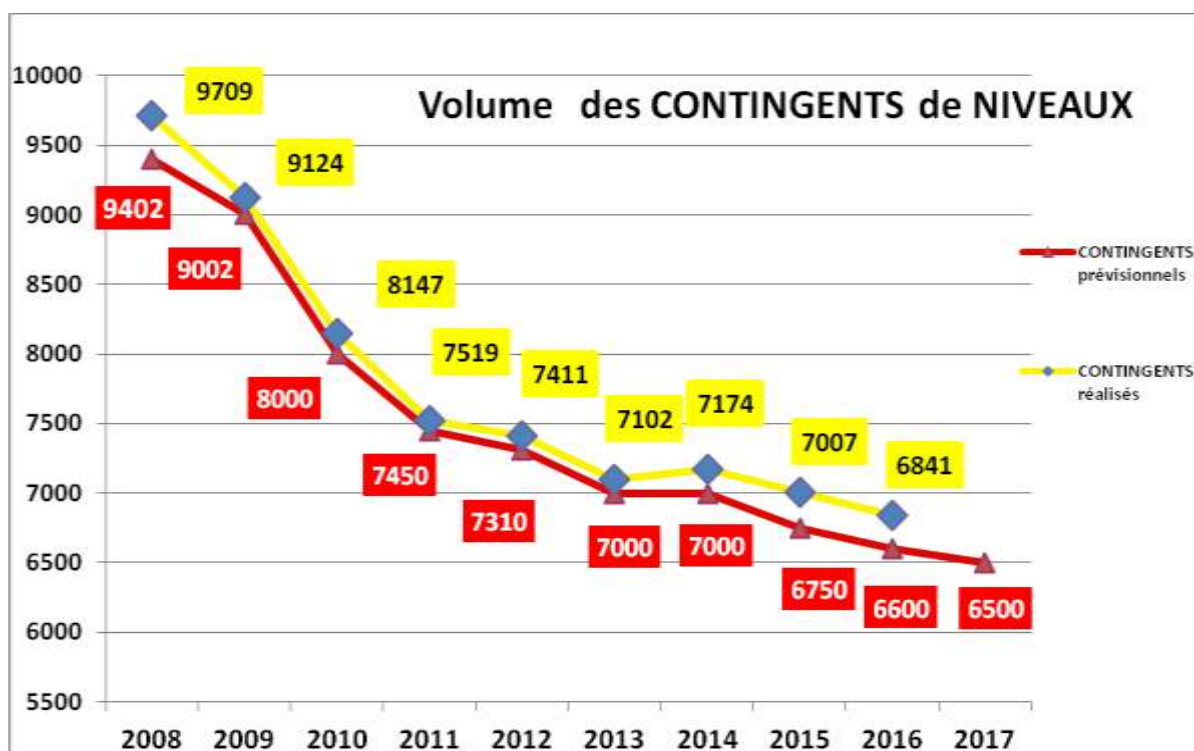
Interpellée sur le sujet du forfait-jours en lien avec les notations, la Direction a précisé qu'il n'y avait aucun corollaire. Pourtant, elle pourrait bien en user pour forcer l'atteinte des objectifs.

C'est donc dans ce contexte que la Direction a annoncé, dans un premier temps, un volume de 5613 passages en niveaux pour l'ensemble des qualifications. Elle a indiqué avoir repris la même règle que les années passées en se basant sur les volumes de cheminots présents sur le niveau 1 de chaque qualification.

La CGT conteste cette règle qui consiste à abaisser de manière mathématique le volume de contingents. Cette méthode de calcul ne prend pas en compte les délais moyens d'attente et les écarts selon les circonscriptions de notations pour passer au niveau supérieur.

Sous l'argumentation et la pugnacité de la CGT, la Direction, après avoir tenté de démontrer que l'entreprise ne pouvait pas se permettre de gonfler sa masse salariale, est contrainte de faire de nouvelles propositions :

Exercice 2017/2018	1 ^{ère} proposition de la Direction	2 ^e proposition après intervention de la délégation CGT	Total
B	378	+82	460
C	1565	+215	1780
D	1262	+128	1390
E	1031	+69	1100
F	517	+153	670
G	238	+142	380
H	215	+76	290
TA	77	+3	80
TB	330	+20	350
Total	5613	+887	6500



Sa deuxième proposition, représentant une certaine avancée mais restant insuffisante, est annonciatrice du gel des salaires et pourrait acheter la paix sociale avec certaines organisations syndicales.

Pour l'exercice de notations 2017/2018, toutes les qualifications ont un délai moyen de séjour se situant largement au dessus des 84 mois à l'exception des qualifications B, E et TA qui sont des qualifications de début de carrière pour de nombreux cheminots.

En 2016, ce sont les qualifications C, D, E, F, H et TA qui ont vu leur délai moyen de séjour augmenter, soit une bonne partie de la grille et pourtant la Direction se délivre un satisfecit.

Pour la CGT, le passage au 2^{ème} niveau dans toutes les qualifications doit être de 7 ans maximum (pour les TB du 2^{ème} au 3^{ème} niveau), soit 84 mois,

La CGT revendique également que la situation des contractuel-le-s, quelle que soit leur annexe, doit être examinée dans les commissions de notations dans le cadre d'une grille unique.

Nous avons également demandé la mise en place d'un dispositif qui corrige les inégalités entre chaque circonscription de notations, afin d'assurer à tous les agents un même déroulement de carrière, par l'attribution d'un contingent supplémentaire prenant appui sur les délais moyens les plus courts, ce qui permettrait de résorber les fortes disparités entre les régions.

Pour la CGT, ne pas combattre le gel des salaires, c'est cautionner la politique d'austérité gouvernementale et patronale que les notations deviendront le seul élément permettant d'obtenir une augmentation de son pouvoir d'achat.

Il est urgent de faire évoluer à la hausse en quantité et en qualité la situation de l'emploi, de relever substantiellement la valeur du point de grille, en portant le salaire minimum à 1 800 euros brut par mois et de concrétiser une progression continue des qualifications, niveaux et positions de rémunération.

Pour la CGT, le vecteur le plus juste de la reconnaissance collective du travail des agents, demeure la garantie de la progression du pouvoir d'achat par le relèvement du point d'indice. La refonte de la grille salariale est plus que jamais nécessaire.

